

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2021

Le Conseil Municipal de la Ville de Nogent-sur-Oise dûment convoqué le 11 février 2021, s'est réuni le 18 février 2021 à 18h30 de façon tout à fait exceptionnelle, pour des considérations sanitaires, au Château des Rochers situé au 1 rue Faidherbe à Nogent-sur-Oise, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Présents :

Jean-François DARDENNE, Hervé ROBERTI, Valérie LEFEVRE, Didier CARON, Badia ZRARI, Claude ROBERT, Patricia RICHARD, Michel DUPLESSI, Ginette DECOURTRAY, Olivier CARRE, Sonia VIARD, Nicolas PROMSY, Léa Fatma KAYA, Mokhtar ALLOUACHE, Marie-josé FURTADO, Jean-Michel ZAKHARTCHOUK, Mehmet ATAC, Malika KHAIR, Nuriye TOPAL, André MAHIEU, Marie-Claude DECATOIRE, Yves DUCHATEAU, Annie DUPRESSOIR, Nazaire TSIMBA PEPE, Loïc PEN, Lauriane LERICHE, Pascal LAMBERT, Nellie ROCHEX, Patrice ABRAN, Gillian ROUX, Alain PETIT, Marie-josé FUENTES.

Pouvoirs :

Maria LAGACHE-FORTES à Marie-josé FURTADO  
Imen BOUHARB à Hervé ROBERTI  
Alain DAULT à Badia ZRARI  
Alain PETIT à Gillian ROUX

Absents en cours de séance :

Jean-François DARDENNE à la DEL2021\_009 et la DEL2021\_010  
Mokhtar ALLOUACHE à la DEL2021\_010 et la DEL2021\_011  
Nicolas PROMSY à la DEL2021\_016 et la DEL2021\_017  
Loïc PEN à la DEL2021\_022 et la DEL2021\_23  
Alain PETIT à l'approbation du PV de la séance précédente  
Malika KHAIR pendant la DEL2021\_031

Participations :

M. DENIS : Directeur Général des Services  
M. FOUIN : Directeur Général Adjoint Patrimoine et Administration  
Mme MATHIS : Directrice Ressources, Prospective, Finances et Grands Projets  
M. SANCHEZ : Directeur Général Adjoint des Solidarités et des Affaires Sociales  
M. DECOURTRAY : Directeur Général Adjoint Stratégie, projets urbains et Techniques  
Mme BOUALAME : Chargée de Mission du Service Juridique  
Mme DUCARROZ : Responsable Réglementation urbaines et Habitat  
M. VANHERREWEGHE : Chef de la Police Municipale  
M. LAMY : Directeur de Cabinet  
M. LEDAD : Collaborateur de Cabinet

Mme LOZANO : Assistante du Maire, des élus et du Cabinet

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

**Secrétaire de séance** : Madame Badia ZRARI

- Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.
- Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal à son profit par délibération en date du 3 juillet 2020, en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

## **FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES**

### **DEL2021 001 - Membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Rapporteur : Madame Nuriye TOPAL

Le Conseil Municipal décide :

- De rectifier la composition de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) en prenant en compte le fait que Monsieur Jean-François DARDENNE, Maire de la Commune, est Président de droit de cette Commission et laisse donc un siège libre parmi les 4 obtenus par sa liste « Nogent naturellement » sur les 5 sièges de membres titulaires.

- De remplacer Jean-François DARDENNE par Hervé ROBERTI dans la liste des membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres, conformément aux règles de répartition des sièges suite au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste du 03/07/2020.

- De prendre acte de la nouvelle composition de la CAO qui en découle :

<b><u>Membres titulaires</u></b>
Hervé Roberti
Valérie Lefèvre
Didier Caron
Badia Zrari
Pascal Lambert
<b><u>Membres suppléants</u></b>
Patricia Richard
Claude Robert
Ginette Decourtray
Patrice Abran

## INTERCOMMUNALITÉ

### DEL2021 002 - Avis sur le projet de Pacte de gouvernance entre la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et ses communes membres

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver les termes du projet de Pacte de gouvernance entre la communauté d'Agglomération Creil Sud Oise et ses communes membres, ci-annexé.
- D'émettre un avis favorable au projet de Pacte précité.
- De notifier la présente délibération au Président de l'Agglomération Creil Sud Oise.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### DEL2021 003 - Rapport de la Chambre Régionalé des Comptes sur la gestion de l'organisme Oise Habitat

Rapporteur : Monsieur Hervé ROBERTI

Le Conseil Municipal décide :

De prendre acte du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'examen des comptes de l'Office Oise Habitat pour les exercices 2013 à 2020, la commune de Nogent-sur-Oise étant membre du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Construction des Communes de l'Oise, collectivité de rattachement de l'Office.

### DEL2021 004 - Rapport Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de l'ACSO relatif aux compétences enseignement et voiries.

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint à la présente délibération, portant d'une part sur la modification de l'intérêt communautaire relatif à des voiries situées sur les territoires de Saint Maximin et de Cramoisy, et d'autre part sur la rectification du montant de l'évaluation sur le transfert de charges du dispositif CLEA (Contrat Local d'Enseignement Artistique) au titre des années 2019 et 2020 par la ville de Creil à l'ACSO, sans incidence financière pour la ville de Nogent sur Oise par rapport à la précédente attribution de compensation, et de notifier cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise ;

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **TECHNIQUE ET PROJETS URBAINS**

### **DEL2021 005 - Motion - Barreau Roissy-Picardie - Appel à participation à l'enquête publique du 23 février au 6 avril 2021**

Rapporteur : Madame Marie-Claude DECATOIRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la motion d'invitation à destination des habitants, des collectifs citoyens et des usagers à se mobiliser en faveur du bareau Roissy-Picardie et à réagir lors de l'enquête publique qui se déroulera du 23 février du 6 avril 2021.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **RELATIONS SOCIALES**

### **DEL2021 006 - Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Madame Léa Fatma KAYA

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver les modifications suivantes au tableau des effectifs :

#### Créations

1 poste de chargé de mission JO 2024 à temps non complet 12/35<sup>ème</sup>

Au sein du service sport et olympisme, le chargé de mission JO 2024 aura pour mission notamment de fédérer les associations autour du projet JO, d'assurer le suivi des travaux dans le cadre du CPJ, d'impulser des actions de sensibilisation et des animations et de représenter la ville auprès des institutions partenaires.

Dans l'intérêt du service, compte tenu du profil requis et des difficultés prévisibles de recrutement liées notamment aux contraintes du poste l'emploi pourra être pourvu par voie contractuelle en application de l'article 3-3 2° de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Dans ce cas l'agent sera recruté sur un grade du cadre d'emploi des éducateurs des activités physiques et sportives. Sa rémunération sera déterminée en fonction de son expérience et de ses qualifications.

4 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 31/35<sup>ème</sup> au service Périscolaire (augmentations de temps de travail et intégrations)

1 poste d'adjoint administratif principal 2ème classe au service Scolaire (changement de filière)

4 postes d'adjoint technique au service ATSEM (intégrations)

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **DEL2021 007 - Indemnisation des périodes de temps de travail additionnel des médecins du centre municipal de santé**

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

De fixer la rémunération des activités supplémentaires des médecins du centre municipal de santé conformément aux dispositions de l'article 13 A 2 b 2 de l'arrêté du 30 avril 2003 relatif à l'organisation et l'indemnisation de la continuité des soins et de la permanence pharmaceutique dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

Les montants seront révisés automatiquement en cas de modification des dispositions de l'arrêté du 30 avril 2003.

D'inscrire les crédits correspondants au budget de la commune.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **DEL2021 008 - Modification du tableau des logements de fonction**

Rapporteur : Monsieur Mehmet ATAC

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le nouveau tableau des logements et des fonctions ouvrant droit à attribution suivant :

Logements attribués par nécessité absolue de service :

Bâtiment	Adresse	Type
Complexe sportif G. LENNE (Logt 1)	Avenue de l'Europe	T4
Complexe sportif G. LENNE (Logt 2)	Avenue de l'Europe	T4
Gymnase des Coteaux	11 allée Georges Bizet	T4
Gymnase des Granges	4 allée Philéas Lebesgues	T4
Salle polyvalente	2 rue du Moustier	T4
Logement Cimetière	19 rue de l'Argillère	T4
Stade du Moustier (Logt 1)	3 allée du Comte d'Archiac	T4
Stade du Moustier (Logt 2)	3 allée du Comte d'Archiac	T4
Espace culturel Château des Rochers	1 rue Faidherbe (pavillon)	T3
Appartement	78 bis rue du Général de Gaulle	T6
MASTE	27 rue du Général de Gaulle	T3
Maison	32 avenue du 8 mai	T3

Fonctions ouvrant droit à une attribution :

- Gardien et gardien remplaçant de bâtiment communal
- Agent exerçant les attributions de directeur général adjoint chargé des services techniques

Logements attribués par convention d'occupation précaire avec astreinte :

Bâtiment	Adresse	Type	Valeur locative	Loyer mensuel
G.S. Carnot	1 rue Hélène Boucher	F2	287,00 €	143,50 €
G.S. Paul Bert	9 rue Paul Bert	F5	908,00 €	454 €
	1 rue Voltaire	F3	413,00 €	206,50 €
	10 rue Saint Jean	F4	833,91 €	416,96 €

Fonctions ouvrant droit à une attribution :

- Agents de surveillance de la filière technique assurant des astreintes de soirée et nuit en cas de problèmes publics divers.
- Astreintes en dehors des heures de travail pour assurer la fermeture des portes du square Philippe Decourtray et des toilettes publiques et l'ouverture et fermeture du cimetière en cas d'indisponibilité de l'agent chargé de cette fonction.
- Gardiennage du cimetière Faidherbe.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **DEL2021 009 - Protection fonctionnelle Monsieur DOUCET**

Rapporteur : Madame Marie-Claude DECATOIRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le versement à M. Hervé DOUCET, chef de service de la police municipale principal 1ère classe, de la somme de 100 € en réparation du préjudice qu'il a subi.
- D'autoriser le Maire à engager toutes les procédures utiles afin de recouvrer ces sommes auprès de l'auteur des faits.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **PATRIMOINE ET ADMINISTRATION**

### **DEL2021 010 - Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, en prenant en compte les modifications demandées par la CCI,
- De charger Monsieur le Maire ou son représentant de la mise en place des mesures de publicité prévues aux articles R153-20 à R 153-22 du Code de l'Urbanisme.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2021 011 - Etude pré-opérationnelle d'une OPAH Renouvellement Urbain portée par l'ACSO sur les communes de Montataire et de Nogent-sur-Oise - Subvention**

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'octroi d'une subvention à hauteur de 25 % du reste à charge après déduction des aides de l'ANAH pour un montant de 13 125 € TTC, au bénéfice de l'ACSO pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'une OPAH Renouvellement Urbain,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2021 012 - Implantation d'un Centre de Secours - Acquisition parcelles - Monsieur BOURSIGAUX Philippe**

Rapporteur : Monsieur Nazaire TSIMBA PEPE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées BN 560 pour une superficie de 428 m<sup>2</sup>, 1/13ème de la parcelles BN 550 d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> et 1/13ème de la parcelle BN 555 d'une superficie de 151 m<sup>2</sup>, situées au lieudit « le Clos des Granges », appartenant à Monsieur BOURSIGAUX Philippe, pour un montant fixé à 7 938,00 €, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de secours,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 3ème Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2021 013 - Implantation d'un Centre de Secours - Acquisition parcelles - Monsieur SCHMITT Daniel**

Rapporteur : Madame Annie DUPRESSOIR

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées BN 561 pour une superficie de 377 m<sup>2</sup>, 2/13<sup>ème</sup> de la parcelles BN 550 d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> et 2/13<sup>ème</sup> de la parcelle BN 555 d'une superficie de 151 m<sup>2</sup>, situées au lieudit « le Clos des Granges », appartenant à Monsieur SCHMITT Daniel, pour un montant d'acquisition fixé à 8 704,80 €, arrondi à 8 705,00 €, auquel il convient d'ajouter des indemnités de préjudice pour perte de clôture et perte de plantations d'un montant de 2 050,00 €, soit un prix total d'acquisition s'élevant à 10 755,00 €, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de secours,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 3<sup>ème</sup> Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2021 014 - Implantation d'un Centre de Secours - Acquisition parcelles - Monsieur CUCIZ Serge**

Rapporteur : Monsieur Yves DUCHATEAU

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées BN 548 pour une superficie de 770 m<sup>2</sup>, 1/13<sup>ème</sup> de la parcelle BN 550 d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> et 1/13<sup>ème</sup> de la parcelle BN 555 d'une superficie de 151 m<sup>2</sup>, situées au lieudit « le Clos des Granges », appartenant à Monsieur CUCIZ Serge, pour un montant fixé à 16 915,00 €, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de secours,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 3<sup>ème</sup> Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**DEL2021 015 - Implantation d'un centre de secours - Dossier de demande de déclaration d'Utilité Publique - Déclaration de projet**

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la déclaration de projet de la construction d'un centre d'incendie et de secours à Nogent-sur-Oise sur le site desservi par la RD 200, en bordure de la commune de Montataire, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du Code de l'Environnement,
- De confirmer que ce projet est d'intérêt général pour la Commune de Nogent-sur-Oise et pour celles voisines, puisqu'il contribue à améliorer les conditions de défense contre l'incendie et les risques sur lesquels les services de pompiers sont amenés à intervenir, dont les risques industriels notamment.

Le rapport est adopté à l'unanimité.



**DEL2021 016 - Implantation d'un Centre de Secours - Acquisition parcelles - Monsieur SCHMITT Jean-François**

Rapporteur : Monsieur Nazaire TSIMBA PEPE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées BN 553 pour une superficie de 355 m<sup>2</sup>, BN 562 d'une superficie de 1 183 m<sup>2</sup>, 2/13<sup>ème</sup> de la parcelles BN 550 d'une superficie de 18 m<sup>2</sup> et 2/13<sup>ème</sup> de la parcelle BN 555 d'une superficie de 151 m<sup>2</sup>, situées au lieudit « le Clos des Granges », appartenant à Monsieur SCHMITT Jean-François, pour un montant d'acquisition fixé à 33 782,40 €, arrondi à 33 785,00 €, auquel il convient d'ajouter des indemnités de préjudice pour perte de clôture et perte de plantations d'un montant de 7 950,00 €, soit un prix total d'acquisition s'élevant à 41 735,00 €, dans le cadre du projet d'implantation d'un centre de secours,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 3<sup>ème</sup> Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité

**DEL2021 017 - Vente parcelles AE 332 et 170p - Rue de la Liberté - Monsieur et Madame HAJAJI**

Rapporteur : Monsieur Didier CARON

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession du terrain situé rue de la Liberté à Nogent-sur-Oise, cadastré AE 332 et AE 170 pour partie, d'une superficie totale de 1 150 m<sup>2</sup>, au profit de Monsieur et Madame HAJAJI, pour un montant de 50 000,00 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 3<sup>ème</sup> Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté avec :

Pour : 31

Contre : 3

Gillian ROUX

Alain PETIT

Marie-josé FUENTES

**DEL2021 018 - Cession – Parcelles BE 30p et BE 203 - Monsieur et Madame MENARD**

Rapporteur : Madame Annie DUPRESSOIR

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la cession au profit de Monsieur et Madame MENARD, propriétaires du 3 rue Voltaire, des parcelles cadastrées BE 203 et BE 30 en partie, situées à l'arrière de leur propriété, pour un prix de cession du terrain fixé à 2 534,00 €, en ce compris les frais de géomètre,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 3<sup>ème</sup> Adjoint à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **DEL2021 019 - Approbation du linéaire de voirie publique communale**

Rapporteur : Monsieur André MAHIEU

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver le nouveau linéaire de voirie communale porté à 56 408 mètres linéaires.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **DEL2021 020 - Utilisation des salles communales - campagnes électorales 2021**

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver la mise en place de la gratuité pour l'utilisation des salles du bas du Château des Rochers, du Marché Couvert, Marcel Zanetti, Bodrelot, Charpentier, ainsi que celle du Moustier en fonction des disponibilités, par les partis politiques et par les candidats durant toute la durée de la campagne des élections de 2021.

Il est rappelé que ces utilisations devront s'inscrire dans le respect du règlement d'utilisation de ces salles et que cette utilisation ne sera possible que jusqu'à 23 heures pour les salles du Château des Rochers, Charpentier, Bodrelot et du Moustier, et 22 heures pour la salle Marcel Zanetti, sous réserve des éventuelles restrictions sanitaires liées à la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **PETITE ENFANCE**

### **DEL2021 021 - Modification du règlement intérieur Petite Enfance**

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

De valider la modification de l'annexe 4 du règlement de fonctionnement des structures petite enfance faisant suite à la communication par la CAF d'éléments permettant le calcul des participations familiales.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE**

### **DEL2021 022 - Modifications des règlements intérieurs des accueils périscolaires**

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel ZAKHARTCHOUK

Le Conseil Municipal décide :

D'adopter la mise à jour de chaque règlement intérieur des accueils périscolaires tel qu'annexé au présent rapport pour une mise en application au 2 septembre 2021.

La mise à jour la plus importante fait référence à l'augmentation du tarif majorité dans le cas de la présence de l'enfant sans inscription préalable sur le Kiosque Famille. Cette majoration passera de 5 € à 13 € pour le temps du midi et de 3,20 € à 7 € pour le temps périscolaire (matin et/ou soir).

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de ces règlements intérieurs.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **DEL2021 023 - Procédure liée au suivi des frais de scolarité**

Rapporteur : Madame Badia ZRARI

Le Conseil Municipal décide :

- De valider la procédure de traitement des frais de scolarité qui prévoit, après l'étude de chaque situation, pour les dépenses et les recettes un échange de convention annuelle avec les communes concernées ;
- D'approuver les termes de la convention type jointe en annexe, qui sera conclue par la Commune avec les communes extérieures ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention précitée concernant les frais de scolarité demandés auprès des communes extérieures.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **JEUNESSE ET JEUNES ADULTES**

### **DEL2021 024 - Accord cadre transports collectifs - avenant 4 au Lot 1 circuits navettes et transports intra muros - introduction de 4 nouveaux circuits "réguliers"**

Rapporteur : Monsieur Olivier CARRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'avenant n° 4 pour le lot 1 circuits, navettes et transport intra-muros, qui prévoit la suppression temporaire des circuits 14 et 15 et l'ajout des 4 nouveaux circuits réguliers suivants :

Le circuit 36 assurera l'acheminement des enfants de l'A.L.S.H. situé sur le site Carnot vers la restauration scolaire du château des Rochers le mercredi hors période de vacances scolaires et en fonction des effectifs pendant les vacances du lundi au vendredi, le tarif proposé étant de 67,95€ H.T. unitaire l'aller/retour.

Le circuit 37 assure le ramassage en ville des enfants de maternelle vers le site des coteaux aller/retour pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi, le tarif proposé étant de 89,46€ H.T. unitaire aller/retour.

Le circuit 38 assure le ramassage en ville des enfants de primaire vers le site Carnot, aller/retour pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi, le tarif proposé étant de 85,10€ H.T. unitaire aller/retour.

Le circuit 39 est un circuit spécifique les mercredis en période scolaire avec à l'aller le matin une navette commune pour les primaires et maternelles à destination de leurs A.L.S.H. respectifs et le soir un retour en ville uniquement pour les primaires partant de l'A.L.S.H. situé sur le site Carnot, le tarif proposé étant de 85,10€ H.T.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 au lot 1 de l'accord cadre passé en appel d'offres des transports collectifs de la ville ainsi que tous les documents y afférant.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

#### **DEL2021 025 - Participation 2020 au CASI SNCF**

Rapporteur : Madame Nuriye TOPAL

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le versement de la participation 2020 de 2 341,50 € au profit du Comité d'Action Sociale Interentreprises S.N.C.F (CASI SNCF, anciennement centre de loisirs CER SNCF), calculée sur la base de 3,50 € par enfants accueillis et par jour, pour un nombre total de journées de 669.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

### **VIE ASSOCIATIVE**

#### **DEL2021 026 - Adhésion à l'association Ombelliscience**

Rapporteur : Madame Patricia RICHARD

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Nogent-sur-Oise à l'association ombelliscience, dont le siège social est 12 rue de Dijon à Amiens,
- D'approuver le versement d'une cotisation de 200 € pour 2021
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## CULTURE

### DEL2021 027 - Inscription aux Bibliothèques d'Amiens Métropole pour l'emprunt d'œuvres d'art

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

- D'approuver l'adhésion de la Commune aux Bibliothèques d'Amiens Métropole.
- D'autoriser, par conséquent, Monsieur le Maire à signer le document d'inscription à cet effet.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

***Le point 28 concernant l'avenant au contrat de ville de l'Agglomération Creil Sud Oise – Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PERR) est retiré de l'ordre du jour du conseil en raison du report de signature de cet avenant par l'ACSO, qui sollicite sa modification***

### DEL2021 028 - Convention de partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Oise et le Collège Marcelin Berthelot pour l'animation d'ateliers de lecture à haute voix à la Médiathèque Maurice Schumann

Rapporteur : Madame Valérie LEFEVRE

Le Conseil Municipal décide :

D'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Nogent-sur-Oise et le Collège Marcelin Berthelot pour l'animation d'ateliers de lecture à haute voix à la Médiathèque Maurice Schumann.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## ACTION SOCIALE

### DEL2021 029 - Rémunération des infirmiers intervenant au centre de vaccination

Rapporteur : Monsieur Jean-François DARDENNE

Le Conseil Municipal décide :

D'approuver le recrutement d'infirmiers vacataires pour assurer la vaccination contre la Covid19 pendant la durée de la campagne vaccinale au centre de vaccination installé au centre municipal de santé. A titre d'information ce nombre est actuellement de 4.

De fixer le taux brut horaire de la vacation à :

- 24 € pour les infirmiers retraités, infirmiers sans activité,
  - 55 € pour les infirmiers libéraux remplaçants ;
  - 12€ pour les étudiants infirmiers ;
- Toute heure entamée étant due

De dire que ces dispositions s'appliquent rétroactivement à compter du 7 février 2021.

D'inscrire les crédits correspondants au budget annexe du centre municipal de santé (chapitre 012).

Le rapport est adopté à l'unanimité.

## **FINANCES**

### **DEL2021 030 - Rapport d'Orientation Budgétaire 2021**

Rapporteur : Monsieur Michel DUPLESSI

Le Conseil Municipal décide :

- De prendre acte que le débat d'orientation budgétaire, sur la base d'un rapport portant sur le budget principal et le budget annexe CMS de la ville de Nogent sur Oise ci-annexé, a eu lieu, avant le vote du budget primitif 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean François BARDENNE

